

NAO 2023 : Suite mais pas fin!

Une 2^{ème} réunion s'est tenue le 5 juillet après-midi avec la direction générale sur la thématique de la NAO.

La direction a immédiatement ouvert les échanges en nous informant que des discussions étaient engagées avec les tutelles et Bercy pour obtenir un budget pour une augmentation générale des salaires, mais qu'à ce jour aucune réponse n'avait été donnée à Pôle emploi et que des arbitrages allaient avoir lieu durant l'été.

**NON ce n'est pas une fin de non recevoir,
Mais un report des négociations à fin août !**

La CFE-CGC Métiers de l'emploi a clairement exprimé sa déception de ne pas pouvoir aujourd'hui s'engager pleinement dans une négociation sur l'augmentation générale des salaires qui est attendue par les agents.

Nous avons exprimé à la direction notre **mécontentement** de ne pas avoir de réponse ce jour alors que même que la fonction publique à entre ouvert la porte.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a rappelé le contexte inflationniste, mais surtout l'engagement sans relâche des agents, leur incroyable capacité d'adaptation face à tous les changements, toutes les réorganisations, les évolutions informatiques et aujourd'hui les expérimentations BRSA. Cela doit pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi se traduire par une augmentation générale des salaires significatives!

En attendant, des mesures peuvent s'appliquer sans aval des tutelles !

C'est pourquoi, pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, la revalorisation des tickets restaurants doit intervenir immédiatement par une simple décision unilatérale du DG sans attendre l'accord NAO comme nous l'avions demandé dès le mois d'avril !

Espérons que la direction entendra la réitération de cette demande, d'autant plus qu'une seconde revalorisation a eu lieu depuis et cela pourrait porter la valeur du TR à 11,52 euros au lieu de 9,87 euros.

NAO 2023 : Suite mais pas fin!

Les négociations ne sont pas terminées, la prochaine réunion se tiendra le 29 août, nous serons là pour défendre une augmentation générale des salaires pour tous et des mesures complémentaires sur le Pouvoir d'Achat.

NOS REVENDICATIONS !

une augmentation générale des salaires significative

La mise en place d'une **prime de partage de la valeur revalorisée pour l'année 2023.**

La ré-ouverture du **rachat de jours RTT Majorés, de manière plus importante qu'en 2022 et pour les 3 années à venir** comme le permet la loi sur le pouvoir d'achat.

La Ré-ouverture des discussions sur les dispositifs d'aides concernant les mobilités durables !

La ré-ouverture des discussions sur le forfait télétravail.

La revalorisation du ticket restaurant à hauteur du dernier butoir fiscal.

Info spécial Agents publics : les trois 1^{ères} mesures qui s'appliquent suite aux annonces du Ministre

- Revalorisation du Point d'indice au 1^{er} juillet
- Rehaussement des bas salaires au 1^{er} juillet (concerne 10 personnes)
- Attribution de 5 points au 1^{er} janvier.

LA SUITE APRÈS LE 29 AOÛT!

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.

